

RÉUNION ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
D'AGUANISH, TENUE LE MARDI 3 OCTOBRE 2023, À 19 h,
À LA SALLE LORENZO DÉRAPES.

Présents :

Monsieur Denis Rochette	Pro-Maire
Madame Francine Blais	Conseillère # 1
Madame Johanne Cormier	Conseillère # 2
Monsieur Romuald Gallant	Conseiller # 4
Madame Noëlline Gallant	Conseillère # 6

Absent :

Monsieur Léonard Labrie	Maire
-------------------------	-------

Assiste également à la séance:

Madame Monika Dérapes, greffière-trésorière, ainsi que Madame Marlène Blais, directrice générale.

MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur Denis Rochette, pro-maire, demande un moment de réflexion avant le début de la séance.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Les membres du conseil présents ayant quorum, la réunion est ouverte à 19h36.

RÉSOLUTION N^o105-10-2023
ORDRE DU JOUR : ADOPTION

Après la lecture de l'ordre du jour;

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

- 1. Moment de réflexion;*
- 2. Vérification des présences;*
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
- 4. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 6 septembre et de la réunion ordinaire du 12 septembre 2023;*
- 5. Déboursés;*
- 6. Patinoire / Saison 2023-2024;*
- 7. Réunion novembre 2023 / Changement de date;*

8. Règlement # 002-10-2023 « Règlement modifiant le règlement # 004-05-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 : Adoption du règlement;
 9. Implantation d'un site de télécommunication par TELUS – demande d'appui;
 10. Suivi des affaires courantes;
 11. Correspondance;
 12. Affaires nouvelles;
 - A) Corporation du port régional de Natashquan / Soutien financier;
 - B) Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Pavage de diverses rues municipales – Volet soutien / Demande de subvention : Décider;
 - C) Tournoi Shelna / Demande de commandite;
 - D) Site du Festival – Stabilisation de la berge / Plan et devis;
 13. Période de questions;
 14. Clôture de la séance.
-
-

**RÉSOLUTION N°106-10-2023
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 6
SEPTEMBRE ET DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE
2023 : ADOPTION**

Considérant qu'une copie des procès-verbaux des séances du conseil de la Municipalité d'Aguanish tenue le 6 et 12 septembre 2023 a été remise à chaque membre du conseil dans un délai de deux jours ouvrables avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les procès-verbaux des séances du conseil du 6 et 12 septembre 2023, soient et par la présente, adopté tel que déposé.

**RÉSOLUTION N°107-10-2023
DÉBOURSÉS : ADOPTION**

Après avoir pris connaissance des déboursés;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal approuve la liste des déboursés d'une somme de 203 468.21\$ en date du 30 septembre 2023 tel que déposé.

RÉSOLUTION N°108-10-2023
PATINOIRE / SAISON 2023-2024 : DÉCIDER

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

***Que** la municipalité d'Aguanish mandate madame Monika Déraps, greffière-trésorière pour faire la demande d'aide financière au Centre Local d'Emploi (CLE) pour 2 personnes à temps plein à la patinoire pendant 15 semaines.*

RÉSOLUTION N°109-10-2023
RÉUNION NOVEMBRE 2023 / CHANGEMENT DE DATE : DÉCIDER

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

***Que** la réunion prévue le mardi 7 novembre soit devancée au lundi 6 novembre à 20h00.*

RÉSOLUTION N°110-10-2023
**RÈGLEMENT # 002-10-2023 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT # 04-05-2016 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE
TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE
9-1-1 : ADOPTION DU RÈGLEMENT**

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

***Que** le conseil décrète ce qui suit :*

- 1. L'article 1 du règlement 004-05-2016 est remplacé par le suivant :*
 - 1.1 À compter du 1^{er} janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.*
- 2. Le règlement no 004-05-2016 par l'insertion après l'article 1, du suivant :*
 - 2.1 Le montant de la taxe est indexé au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le*

Québec, des prix à la consommation sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0.005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0.005 \$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-21, r. 14).

3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier dans la Gazette officielle du Québec.

**RÉSOLUTION N°111-10-2023
IMPLANTATION D'UN SITE DE TÉLÉCOMMUNICATION PAR
TELUS – DEMANDE D'APPUI : DÉCIDER**

Attendu que dans le cadre d'une collaboration entre les gouvernements provincial et fédéral, donc l'objectif est de fournir un accès à la téléphonie mobile sur les routes reliant les communautés moins bien servies, TELUS bonifiera son réseau sans fil dans le secteur d'Aganish;

Attendu que pour exécuter les travaux, TELUS propose l'installation d'une nouvelle tour de télécommunication de type autoportante d'environ 76 mètres à proximité de la tour existante;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
APPUYÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité d'Aganish appui TELUS dans le projet d'implantation d'une nouvelle tour de télécommunication de type autoportante d'environ 76 mètres aux coordonnées **50.234920, - 62.059292** afin de fournir un service de téléphonie sans fil (cellulaire) sur la route 138 dans le secteur Aganish.

SUIVI DES AFFAIRES COURANTES : INFORMER

Madame Marlène Blais, directrice générale, fait un suivi des dossiers suivants :

- Résumé des travaux publics;
 - Resurfacement des accotements et du pont Déraps;
 - Étude préliminaire érosion de la berge au site du Festival.
-
-

CORRESPONDANCES

- Modification au règlement municipal décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgences 9-1-1;
 - Fondation Philippe Laprise – Demande de contribution financière.
-
-

AFFAIRES NOUVELLES

A) RÉSOLUTION # 112-10-2023 **CORPORATION DU PORT RÉGIONAL DE NATASHQUAN /** **SOUTIEN FINANCIER : DÉCIDER**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

Que la municipalité renouvelle son soutien financier à la Corporation du port régional de Natashquan au montant de 2000\$.

B) RÉSOLUTION # 113-10-2023 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) –** **PAVAGE DE DIVERSES RUES MUNICIPALES – VOLET** **SOUTIEN / DEMANDE DE SUBVENTION : DÉCIDER**

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

Attendu que la municipalité d'Aguanish doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Attendu que la municipalité d'Aguanish choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);

le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

Attendu que la municipalité d'Aguanish autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

Attendu que la municipalité d'Aguanish mandate la firme Tetra Tech Qi inc. pour compléter la demande d'aide financière et la transmettre au Ministère, ainsi que tous les documents additionnels requis et d'en s'assurer le suivi concerné.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Cormier,
conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

Que le conseil municipal d'Aguanish autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Marlène Blais, directrice générale est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

C) RÉSOLUTION # 114-10-2023
TOURNOI SHELNA / DEMANDE DE COMMANDITE :
DÉCIDER

IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant,
conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS

Que la municipalité fasse un don de 200\$ à l'Espoir de Shelna pour la 20^e édition du Tournoi Shelna qui se tiendra à Havre-Saint-Pierre du 3 au 5 novembre 2023.

D) RÉSOLUTION # 115-10-2023
SITE DU FESTIVAL – STABILISATION DE LA BERGE /
PLAN ET DEVIS : DÉCIDER

Attendu que le secteur appelé communément "Site du festival" et les terrains privés à proximité connaissent une

problématique d'érosion importante causant un recul significatif de la berge chaque année à la suite de tempêtes;

Attendu que *l'accès actuel au stationnement, soit l'extrémité de la rue du Site pourrait devenir inaccessible survenant un recul supplémentaire;*

Attendu que *la firme Tetra Tech QI inc. recommande dans l'étude préliminaire du 15 septembre dernier que la protection par empierrement soit privilégiée afin de contrer l'érosion et de protéger ce secteur;*

Attendu que *la municipalité souhaite intervenir dans ce secteur à l'été 2024, mais il est requis d'obtenir une autorisation ministérielle pour réaliser ces travaux;*

IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère

*APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

D'accepter l'offre de service de la firme Tetra Tech QI inc. N/Réf. 50116TTA (100SV) au montant de 46 550 \$ excluant les taxes entre autres pour la préparation des relevés topographiques, plans et devis pour appel d'offres, estimation, devis technique, demande d'autorisation ministérielle, etc.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

RÉSOLUTION N°116-10-2023 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTION

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE la séance du conseil soit levée à 19h53.

*Monika Déraps
Greffière-Trésorière*

*Denis Rochette
Pro-Maire*